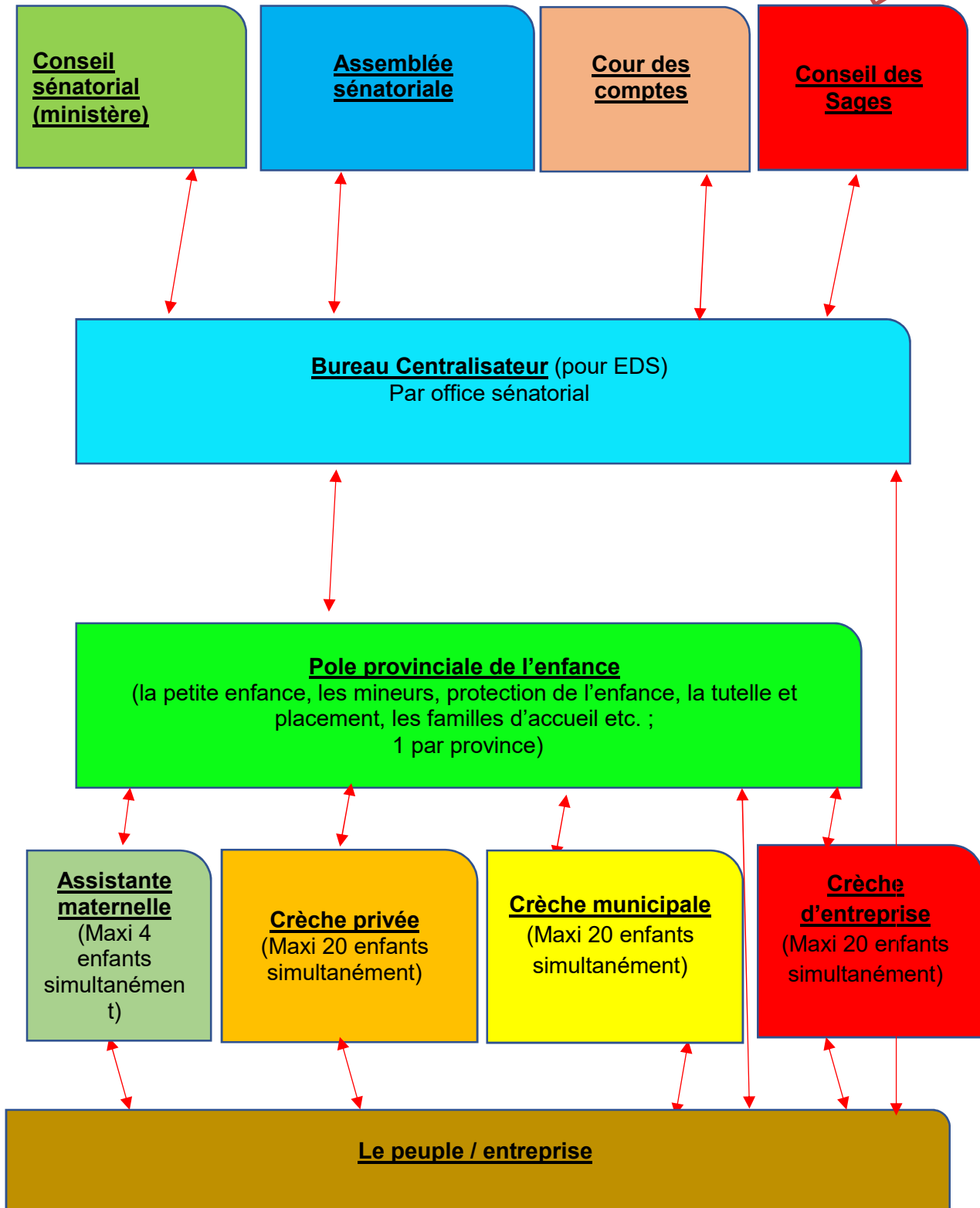




Projet
Version 1

État de Savoie

Organigramme structure petite enfance





Services de la petite enfance

Assistante maternelle

(Maxi 4 enfants accueillis simultanément jusqu'à l'âge de 18 ans)

C'est le lieu d'accueil de proximité des très jeunes enfants, il se fait au domicile de l'assistante familiale, dans les conditions définies par la loi (agrément, casier vierge, comptable, etc. ;)°et sous le contrôle du pole provinciale de l'enfance.

Crèche privée

(Maxi 20 enfants accueillis simultanément jusqu'à l'âge de 4 ans)

C'est le lieu d'accueil collectif des très jeunes enfants, il se fait dans un bâtiment sécurisé prévu à cet effet, dans les conditions définies par la loi (agrément, casier vierge, comptable, encadrement, etc. ;)°et sous le contrôle du pole provinciale de l'enfance.

Son financement est entièrement privé, le cout de la garde des enfants est libre et à la charge des parents ou structures.

Crèche municipale

(Maxi 20 enfants accueillis simultanément jusqu'à l'âge de 4 ans)

C'est le lieu d'accueil collectif des très jeunes enfants, il se fait dans un bâtiment sécurisé prévu à cet effet, dans les conditions définies par la loi (agrément, casier vierge, comptable, encadrement, etc. ;)°et sous le contrôle du pole provinciale de l'enfance.

Son financement peut être public et/ou privé, le cout de la garde des enfants est conventionné et à la charge des parents ou structures.

Crèche d'entreprise privé ou public

(Maxi 20 enfants accueillis simultanément jusqu'à l'âge de 4 ans)

C'est le lieu d'accueil collectif et privé des très jeunes enfants, il se fait dans un bâtiment sécurisé prévu à cet effet, dans les conditions définies par la loi (agrément, casier vierge, comptable, encadrement, etc. ;)°et sous le contrôle du pole provinciale de l'enfance.

Son financement est privé ou public selon le cas, le cout de la garde des enfants est conventionné et à la charge des parents ou structures.

Le but est de faciliter le retour à l'emploi des parents après la maternité ou le congé parental

Pole provinciale de l'enfance

(1 par province)

C'est un lieu au service du peuple pour effectuer les recherches sur les places disponibles en matière de petite enfance, de réglementation, il effectue toutes les démarches administratives en corrélation avec le département ministériel dont il dépend. Elle traite les informations et les demandes reçu de la part de la population, des maires, des assistantes maternelles, des structures et des bureaux centralisateurs.

Domaine de compétence (la petite enfance, protection des mineurs et des pupilles, protection de l'enfance, la tutelle et placement, les familles d'accueil etc.)

Bureau Centralisateur (pour EDS) Par office sénatorial

C'est le lieu de centralisation et recueil de toutes les informations.

Il effectue les contrôles nécessaires pour éviter toute dérivent, en cas de dérivent, il informe immédiatement l'assemblée sénatorial et le Conseil sénatorial, qui prennent les mesures adéquates/

Il organise les services pour un fonctionnement optimal tous en respectant à la lettre la constitution.

Il répond aux requêtes des différents services,

Il travaille sur les projets de loi en étroite collaboration avec l'assemblée sénatorial, du Conseil sénatorial, la Cour des comptes, et le Conseil des Sages dont il dépend.

Assemblée sénatoriale



État de Savoie

**Projet
Version 1**

C'est le lieu où sont travaillé débattu et voté les lois au service du peuple. Pour cela il 'appui sur les bureaux centralisateurs, sur les maisons provinciales, sur les commissions internes, sur le conseil des sages, et en collaboration.

Conseil sénatorial (ministère)

C'est le lieu de gouvernance de la Savoie. Il donne les grandes lignes pour l'avenir du pays au service du peuple. Le Conseil sénatorial gouverne la Savoie, dirige l'administration, Il peut proposer des lois et les met en œuvre. Il se réunit une fois par semaine et informe le public de des décisions. Chaque semaine, le Conseil sénatorial se réunit pour sa rencontre hebdomadaire, au cours de laquelle il prend ses décisions.

Cour des comptes

C'est le lieu de contrôle financier et administratif des services public et des grandes entreprises public ou privée. Elle édite des rapports et directives qui ont un caractère obligatoire. Elle contrôle également les services du Conseil sénatorial (ministère), de l'Assemblée sénatoriale, du Conseil des Sages.

Conseil des Sages

C'est le lieu de contrôle de la légalité des lois, il effectue le tirage au sort des présidents de provinces et leurs conseillers, des sénateurs, du conseil sénatorial, et des membres du conseil des sages en cas de vacances.